
Université de Lorraine Rapport de promotion 2026

Tableau d'avancement au choix : ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT HORS CLASSE

I. Dispositif réglementaire

Conformément aux orientations générales des Lignes Directrices de Gestion (LDG) révisées, adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine (UL) du 4 février 2025, pour l'ensemble des filières, la sélection des dossiers de promotion par liste d'aptitude et par tableau d'avancement s'appuie sur la reconnaissance de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

II. Compte rendu de la sélection au choix

a) Informations statistiques sur les promouvables

Pour rappel, conformément à l'article 24 du décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État, sont promouvables au tableau d'avancement au choix pour l'accès au grade d'attaché d'administration de l'État hors classe, les attachés principaux d'administration de l'État ayant, au 31 décembre 2026, atteint le 5^{ème} échelon ainsi que les directeurs de service ayant atteint le 7^{ème} échelon. Les intéressés doivent justifier de six années de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins l'indice brut 985 (1^{er} vivier), ou de huit années d'exercice de fonctions à un niveau élevé de responsabilités culminant au moins l'indice brut 966 (2^{ème} vivier). Dans la limite de 20% du nombre des promotions annuelles prononcées, peuvent également être inscrits au tableau d'avancement au choix, les attachés principaux d'administration de l'État ayant atteint le 10^{ème} échelon, ainsi que les directeurs de service ayant atteint le 14^{ème} échelon, ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle (3^{ème} vivier.)

En 2025 comme en 2026, le nombre de possibilités de promotions au niveau national n'est pas communiqué. Par ailleurs, le quota de promotions est conditionné par le nombre d'attachés d'administration de l'État hors classe ayant définitivement quitté le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au titre de l'année 2025, **1** agent de l'UL a été promu dans le grade d'attaché d'administration de l'État hors classe.

Au titre de l'année 2026, **16** personnels remplissent les conditions de promouvabilité. Parmi ces personnels, 50% sont des femmes et 50% sont des hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 57 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 20 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 12 ans.

b) Informations statistiques sur les candidats

Au titre de la campagne 2026, **7** candidatures sont déposées. Parmi les candidats, 43% sont des femmes et 57% sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats est de 54 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 19 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 13 ans.

c) Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Les représentants de l'administration et les représentants des personnels réalisent une pré-sélection des dossiers. Ils se réunissent ensuite en séance plénière pour débattre et établir un classement commun.

L'objectif est d'apprécier sur la durée de la carrière, l'investissement du personnel compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, de ses formations, de ses compétences et de la qualité du dossier.

Cette appréciation se fonde sur l'ensemble des critères, définis dans les LDG (annexe 2).

d) Informations statistiques sur les classés

Au titre de l'année 2026, sont classés par le groupe de travail promotion, au titre de chaque vivier :

2^{ème} vivier : **1** dossier dans le groupe « très favorable » et **4** dossiers dans le groupe « sans opposition ».

Parmi les classés, 20% sont des femmes et 80% sont des hommes.

La moyenne d'âge des classés est de 55 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 21 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 14 ans.

3^{ème} vivier : **1** dossier dans le groupe « très favorable » et **1** dossier dans le groupe « sans opposition ».

Parmi les classés, 50% sont des femmes et 50% sont des hommes.

La moyenne d'âge des classés est de 57 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 17 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 15 ans.